

# PIERRE RIBEAUD

Député de la 5<sup>ème</sup> circonscription de l'Isère



Lettre d'actualité de Pierre Ribeaud – Vendredi 17 février 2017 – n°56

## ■ DES MESURES ENGAGÉES POUR LES QUARTIERS POPULAIRES POUR PLUS DE COHÉSION SOCIALE

Depuis 2012, conformément aux engagements du Président de la République, le gouvernement et les parlementaires de la majorité œuvrent ensemble pour réinstaurer la justice dans tous nos territoires, par des politiques de cohésion sociale, orientées notamment vers les banlieues.

Alors que l'émotion perdure, suite à l'affaire Théo, la justice devra apporter toutes les réponses, il est bon aussi de préciser les mesures déjà prises dans les quartiers populaires.

### Le devoir d'exemplarité des forces de l'ordre

- Un nouveau code de déontologie des forces de l'ordre est entré en vigueur en janvier 2014. Il comprend pour la première fois un chapitre entier sur les relations entre les agents du service public et la population. Le déroulement des contrôles d'identité y est encadré.
- Policiers et gendarmes portent dorénavant un numéro individuel sur leur uniforme, pour pouvoir être identifiés lors de leurs échanges avec la population.
- Le déploiement des caméras-piétons a été mis en œuvre. C'est une mesure importante pour lutter contre les discriminations et apaiser les échanges. Leur déclenchement systématique en cas de contrôle d'identité renforcera encore ces dispositions.
- Tout citoyen peut désormais directement saisir l'inspection générale de la police nationale ou celle de la gendarmerie nationale pour signaler le comportement d'un policier ou d'un gendarme s'il l'estime contestable, par le biais d'un simple courrier ou via Internet.
- Avec l'enrichissement des modules de formation sur les enjeux de la relation police-population, les efforts quantitatifs de l'État se combinent avec une réflexion sur l'amélioration du service public de sécurité de proximité.

### Une nouvelle politique de la ville

- Une nouvelle géographie de la politique de la ville a été définie en 2014 : elle cible désormais prioritairement 1 514 quartiers (dans 741 communes) - contre 2 600 auparavant - choi-

sis sur un critère unique et objectif, le revenu des habitants, et permet ainsi de concentrer les moyens là où les besoins sont les plus criants.

- Le Nouveau programme de renouvellement urbain engagé pour la période 2014-2024 consacre 5 milliards d'euros (équivalent en subventions), avec un effet levier d'investissement de près de 20 milliards d'euros, pour de nouveaux projets de renouvellement urbain dans les 466 quartiers les plus prioritaires et la transformation du cadre de vie des habitants. 1 milliard d'euros supplémentaires s'y sont ajoutés depuis.

- De nouveaux contrats de ville 2014-2020 ont été signés, dans les 1 300 quartiers de la nouvelle politique de la ville. Ils mobilisent et articulent mieux les politiques de l'État (emploi et développement économique, éducation, santé, culture, sécurité) et des collectivités territoriales partenaires.

- Au niveau local, 1 000 conseils citoyens sont aujourd'hui installés. Composés d'habitants des quartiers tirés au sort, ces conseils participent, aux côtés de l'État et des élus, à l'élaboration et à la mise en œuvre des contrats de ville et des projets de rénovation urbaine.

### **« plus de maîtres que de classes » : les premiers bénéficiaires**

- Les quartiers populaires sont les premiers bénéficiaires de la scolarisation à 2 ans et de l'initiative « plus de maîtres que de classes », dispositifs auxquels 10 000 nouveaux postes d'enseignants sont consacrés sur le quinquennat.

- La réforme de l'éducation prioritaire bénéficie aux quartiers puisque 99 % des établissements bénéficiant du label REP+ (refondation de l'éducation prioritaire) sont situés dans ou à proximité d'un quartier prioritaire.

Les primes à destination des professeurs qui y enseignent ont été dans certains cas doublées et le travail collectif des équipes pédagogiques renforcés.

- Face aux difficultés et aux besoins de recrutement, un plan a été engagé pour accroître les moyens humains de l'Éducation nationale en Seine-Saint-Denis, avec notamment un concours supplémentaire de professeur des écoles mis en place en 2015 et 2016 pour l'Académie de Créteil.

- 77 Zones de Sécurité Prioritaire (ZSP) créées sur 80 sont situées dans un quartier de la politique de la ville. Plus de 9 000 postes dans la police et la gendarmerie auront été créés durant ce quinquennat.

- Les moyens de la politique de l'emploi ont été concentrés sur ces territoires : 16 % des jeunes embauchés en emplois d'avenir, et plus de 20% des bénéficiaires de la Garantie jeunes, proviennent des quartiers ciblés par la politique de la ville.

- Les moyens de Pôle emploi ont été augmentés en faveur des agences les plus proches des quartiers et l'offre de service de Pôle emploi y a été renforcée.

- 3 comités interministériels pour l'égalité et la citoyenneté ont débouchés sur des mesures concrètes : création de 15 000 contrats starters dont 25 % pour les jeunes des quartiers, dé-

veloppement des centres et maisons de santé, création de la Grande Ecole du numérique, ouverture de la Fonction publique et des écoles de fonctionnaires à de nouveaux publics, ...

### **Des moyens pour créer son entreprise**

- L'Agence France entrepreneur créée début 2016 permet de renforcer l'accompagnement de tous ceux qui souhaitent créer ou développer leur entreprise. Son objectif : augmenter de 50% le nombre d'entrepreneurs accompagnés dans les quartiers.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, une offre de financement de Bpifrance est mise en place pour le soutien au développement d'entreprise dans les quartiers

### **La lutte contre les discriminations est engagée**

- Pour encourager les entreprises à lutter contre les pratiques discriminatoires, une campagne nationale de « testing » inédite a été organisée en 2016. Les résultats ont mis en évidence de fortes discriminations envers les candidats d'origine maghrébine, chez 30 % des employeurs testés (12 des 40 entreprises).

Ces discriminations criantes remettent en cause la promesse d'égalité républicaine. Des plans d'actions ont été demandés aux entreprises. Le gouvernement souhaite que des campagnes de testing soit désormais menées tous les ans.

- L'action de groupe a été étendue aux faits de discrimination avec la loi pour la Justice du XXI<sup>e</sup> siècle, pour développer les recours pour les victimes de discrimination.

- La lutte contre le racisme et l'antisémitisme, grande cause nationale pour 2015, est un combat permanent. La loi « Egalité citoyenneté » contient notamment plusieurs dispositions destinées à faciliter la poursuite et la répression des infractions à caractère raciste (durcissement de la répression des délits de provocation, de diffamation, d'injures et d'actes racistes et élargissement de la circonstance aggravante en cas de racisme ou de discrimination).

## **■ SANTÉ : LE DROIT À L'OUBLI EXISTE DÉSORMAIS**

Deux décrets d'application publiés mardi 14 février viennent préciser les avancées du « droit à l'oubli » en formalisant l'information des personnes concernées et en mettant en place un dispositif de contrôle.

Le « droit à l'oubli » est une mesure phare de la loi de modernisation de notre système de santé. Il permet aux personnes ayant été atteintes d'une maladie grave (cancers, hépatite C) de ne plus être pénalisées au moment de souscrire un contrat d'assurance, et ainsi de pouvoir plus facilement contracter un crédit.

- Il s'agit du droit pour une personne souscrivant un contrat d'assurance emprunteur, de ne pas déclarer une ancienne pathologie cancéreuse à l'issue d'un délai de 10 ans après la fin du protocole thérapeutique, ce délai étant réduit à 5 ans lorsqu'il s'agit de cancers de mineurs.

- La loi a également consacré la « grille de référence » de pathologies établie par les parties (assureurs, associations) à la convention AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé), qui fixe notamment des délais, pathologie par pathologie, au terme desquels d'anciens malades pourront souscrire un contrat d'assurance dans les mêmes conditions que les personnes n'ayant pas contracté ces maladies, c'est-à-dire sans surprime ni exclusion de garantie.

Concrètement, désormais, les assureurs transmettront aux candidats à « l'assurance emprunteur », c'est-à-dire l'assurance souscrite à l'occasion de la mise en place d'un crédit relevant de la convention AERAS, une information simple et claire concernant le dispositif de « droit à l'oubli » et la grille de référence.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) sera par ailleurs chargée du contrôle du respect du « droit à l'oubli ».

Depuis la signature de la première convention en 2001, la convention AERAS n'a cessé d'élargir son champ de couverture des risques aggravés de santé, permettant à un nombre accru de malades et d'anciens malades, notamment du cancer et du VIH, de contracter un emprunt immobilier et une assurance pour ce prêt.

## ■ EMPLOI : CONFIRMATION DES BONS RÉSULTATS

Selon les résultats provisoires de la Dares (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques) et de l'Insee, la France a créé 62 200 nouveaux emplois salariés au 4<sup>ème</sup> trimestre dans le secteur marchand, soit 2 fois plus qu'il y a 6 mois.

La tendance est positive : notre économie crée de plus en plus d'emplois et de plus en plus rapidement. C'est le 7<sup>ème</sup> trimestre consécutif de hausse de l'emploi portant à 300 300 le nombre d'emplois nets créés dans le secteur marchand depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2015.

Cette progression est particulièrement marquée dans le secteur tertiaire marchand avec 68 800 postes. Sur la seule année 2016, ce sont près de 200 000 emplois salariés marchands qui ont été créés. C'est le rythme le plus élevé de création depuis 9 ans.

Pour rappel, les mesures prises par le gouvernement soutenu par sa majorité pour dynamiser la reprise économique se traduisent concrètement par une baisse du chômage depuis un an (-107 400 sur 2016).



## ■ JOURNÉE DE SENSIBILISATION SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES - VENDREDI 10 FÉVRIER À CROLLES

Très sensibles à la question des violences conjugales, le Maire Philippe Lorimier et les élus du conseil municipal de Crolles ont choisi d'organiser une journée de sensibilisation et

d'information sur les « violences faites aux femmes ».

Aux côtés de Philippe Lorimier, j'ai eu l'honneur d'ouvrir la conférence animée par l'association Solidarité Femmes.

Dans mon intervention, j'ai retracé le travail législatif mené avec détermination par les parlementaires pour faire reculer les violences faites aux femmes et mieux protéger les victimes.

Des progrès considérables ont été réalisés grâce au 4<sup>ème</sup> plan de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2016).

Les violences sont mieux repérées et les victimes mieux prises en charge : le **3919** écoute et oriente toujours plus de femmes (50 000 appels par an en moyenne contre 25 000 auparavant) ; **327 lieux d'écoute** de proximité sont **recensés** ; **1 550 places d'hébergement** ont été créées (94% de l'objectif à atteindre en 2017) ; **530 téléphones grave danger** (TGD) ont été déployés, attribués à plus de 600 femmes ; plus de **300 000 professionnels** ont été **formés**. Les violences faites aux femmes sont désormais mieux connues et davantage dénoncées.

Néanmoins, chaque année, 223 000 femmes sont victimes de violences conjugales et seulement 14 % portent plainte. En 2015, 122 femmes sont décédées sous les coups de leur compagnon ou ex-compagnon. Chaque année, 84 000 femmes sont victimes de viol.

La persistance de ces violences est intolérable non seulement car elles bafouent les droits et la dignité des femmes, mais aussi car elles sont le premier obstacle à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Ce constat appelle un engagement sans relâche de la part de l'État et de toutes les actrices et acteurs qui participent à cette politique.

C'est pourquoi le 5<sup>ème</sup> plan de mobilisation et de lutte contre les violences (2017-2019) doit permettre à toutes les femmes victimes de violences, d'accéder à leurs droits, le droit d'être protégées, le droit d'être accompagnées, pour sortir des violences et se reconstruire.

Au total, ce sont plus de 125 millions d'euros qui seront engagés pour financer ces mesures entre 2017 et 2019.

## ■ VISITE DU COMMISSAIRE EUROPÉEN PIERRE MOSCOVICI À STMICRO - VENDREDI 10 FÉVRIER À CROLLES



En compagnie de mes collègues parlementaires Eliane Giraud et Geneviève Fioraso, du Conseiller Régional Olivier Véran, du Conseiller Départemental et Vice-Président de la Communauté de Communes Bernard Michon, et du Maire de Crolles Philippe Lorimier, j'ai accueilli Pierre Moscovici, Commissaire européen en charge des Affaires économiques et financières, de la fiscalité et des douanes, venu à Crolles visiter le site de STMicro.



La direction de l'entreprise a rappelé à cette occasion le plan actuel d'investissement de 500 millions, l'achat de 70 machines -l'installation est en cours- et le recrutement de 250 personnes pour faire face à une commande très importante.

De son côté, Pierre Moscovici a défendu l'institution européenne et fait valoir les intérêts de l'Europe pour notre territoire - « le 5<sup>e</sup> pôle d'innovation mondial » - et ses sociétés. Il a rappelé que bien loin d'être un problème, l'Europe est à l'évidence une solution.

Ainsi, sur la période 2014-2020, 3,2 milliards d'euros, à travers les fonds structurels, vont être injectés sur la grande région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il a insisté sur les 315 milliards d'euros du Plan Juncker, qui sont disponibles pour des porteurs de projets dans le secteur du numérique, de l'efficacité énergétique, des nouvelles mobilités, mais aussi pour la recherche et l'innovation.

En conclusion, il a affirmé que l'Europe a vocation à se concentrer encore davantage sur l'économie du futur, l'économie de la connaissance et l'innovation.

#### ■ **CONCERT DE GALA DE L'ENSEMBLE DE CUIVRES DU CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE DE LYON - VENDREDI 10 FÉVRIER À VILLARD-BONNOT**



C'est une belle soirée à laquelle j'ai eu la chance d'assister à l'Espace intercommunal Aristide-Bergès de Lancey où se produisaient le brass band Accords (photo) et l'ensemble de cuivres du Conservatoire national supérieur de musique et danse de Lyon (CNSMD).

Deux performances tout à fait remarquables, les jeunes élèves du CNSMD affichant déjà un jeu d'une grande maîtrise dans leurs interprétations de Moussorgski et de Prokofiev. Il faut remercier le maire Daniel Chavand à qui on doit cette magnifique initiative, Francis Gimbert, président de la communautés de communes du Grésivaudan, présent aussi lors de la soirée, et tous les bénévoles pour l'accueil et l'organisation de l'événement.

#### ■ **OBSÈQUES DE JEAN-PAUL DURAND, MAIRE DE LA PIERRE – MERCREDI 15 FÉVRIER À GRENOBLE**



Nous avons été nombreux - élus locaux, représentants de l'État, citoyens - à rendre un dernier hommage à Jean-Paul Durand, maire de La Pierre, décédé vendredi dernier des suites d'une longue maladie.

Maire de La Pierre depuis 2008 - point d'orgue d'une vie d'engagement au service de l'intérêt général à la fois dans le Grésivaudan et dans le Briançonnais où, entre

1995 et 2008 il fut tour à tour conseiller municipal et maire de La Grave puis conseiller général du canton - Jean-Paul Durand laisse le souvenir d'un homme de cœur, à l'écoute de ses administrés, au militantisme associatif et à la fibre citoyenne affirmés.

En tant que Député, j'exprime toute ma reconnaissance et ma considération à Jean-Paul Durand pour son dévouement à la collectivité et adresse à son épouse, ses enfants et sa famille toutes mes condoléances.

## ■ RENTRÉE SCOLAIRE 2017-2018 EN ISÈRE : 43 NOUVEAUX POSTES

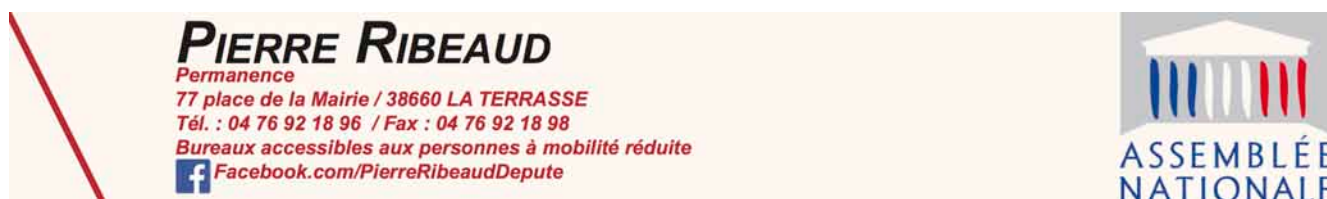
La rentrée scolaire dans le premier degré se prépare dans un contexte plutôt favorable.


Malgré une baisse d'effectifs de 136 élèves, notre département bénéficiera de 43 postes sur les 115 alloués sur l'académie de Grenoble. Au total, le département disposera donc de 6 300 postes pour assurer la scolarisation de 121 461 élèves.


Depuis 2012, ce sont 287 postes de plus pour 2 348 élèves supplémentaires sur la même période, permettant d'améliorer le taux d'encadrement de 4,93 à 5,10.

Ces 43 nouveaux postes vont permettre d'alléger le seuil d'attribution pour les maternelles en Réseau d'éducation prioritaire à 25 élèves par classe. D'une manière générale, ce sont les moyens envers les secteurs les moins favorisés qui sont renforcés.

Enfin, les moyens de remplacement sont également renforcés par la création de 25 postes de remplaçants.



**PIERRE RIBEAUD**  
Permanence  
77 place de la Mairie / 38660 LA TERRASSE  
Tél. : 04 76 92 18 96 / Fax : 04 76 92 18 98  
Bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite  
 [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)



Suivez l'actualité de Pierre Ribeaud sur [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)

Pour modifier les informations vous concernant ou si vous souhaitez vous désinscrire : [pierre.ribeaud@orange.fr](mailto:pierre.ribeaud@orange.fr)